

COMMUNE VIVARIO HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 25 novembre 2021

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil concernant Madame Eugénie MURACCIOLE, née à MURACCIOLE (20219), le 7 mars 1910 demeurant à VIVARIO (20219) (FRANCE), décédée à AJACCIO le 8 juillet 2002.

Propriétaire du bien ci-après désigné :

A VIVARIO 20219

Une parcelle B 425 de 250m²

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire